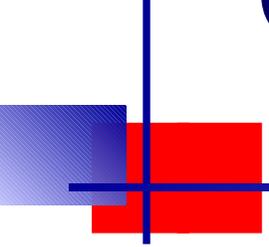


# CRHH - commission spécialisée



## Attributions de logements sociaux

4 juillet 2018

# CRHH - commission spécialisée

4 juillet 2018 -

Ordre du jour

---

## 1. Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires

- Obligations / Bilan au 1<sup>er</sup> juin 2018 / Profil des demandeurs prioritaires en attente / Leviers d'action
- Témoignage Oise Habitat / DDCS de l'Oise

## 2. La réforme des attributions

- Point d'avancement en Région / Bilan des attributions 2017
- Retour d'expérience de la CA de Saint Omer
- Evolution des outils : requêtes, système d'information, dispositif de gestion partagée

## 3. AMI « Logement d'abord »

- Enjeux /leviers/ déploiement en Région
- Échanges avec les 4 territoires régionaux de mise en œuvre accélérée : MEL, CD 62, CUA, Amiens

# 1. Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires : rappel des obligations

L'État, l'ensemble des réservataires (EPCI, collectivités, Action Logement), les bailleurs ont une obligation de relogement des publics prioritaires :

- **L'État** : la totalité du contingent de l'État au bénéfice des ménages prioritaires = **30 % au maximum des attributions totales** (25 % + 5 % fonctionnaires)
- **Pour tous les réservataires** (EPCI, collectivités, Action Logement) : **1/4 des attributions** réalisées sur leurs logements réservés ;
- **Pour les bailleurs** : **au moins 1/4 des attributions** réalisées sur les logements non réservés

Pré-requis :

- réservataires : connaître le volume d'attributions réalisé sur leur contingent
- bailleurs : bien saisir le contingent d'attribution dans le SNE

# 1- Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires : bilan au 1er juin 2018

Région / Département	OBJECTIFS			ATTRIBUTIONS			STOCK
	Capacité maximale de mobilisation du contingent préfectoral (25% attrib 2017)	Objectifs fixés aux bailleurs (conventions de réservation)	Objectifs fixés à date (1er juin 2018)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires	Taux de réalisation de l'objectif fixé à date	Poids du contingent préf. dans les attrib. totales (à comparer à 25%)	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 1er juin 2018
Aisne	1 168	300	121	26	21%	2%	58
Nord	6 731	4 281	1747	820	47%	8%	1 425
Oise	1 674	1 275	521	599	115%	28%	2 884
Pas-de-Calais	3 740	3 846	1569	829	53%	14%	2 388
Somme	1 075	1163	473	213	45%	11%	490
<b>Total HdF</b>	<b>14 387</b>	<b>10 865</b>	<b>4 431</b>	<b>2 487</b>	<b>56%</b>	<b>11%</b>	<b>7 245</b>

- **Objectif régional pour 2018 : 10.860 attributions aux ménages prioritaires pour l'année 2018**, soit un objectif de 4.431 attributions au 1<sup>er</sup> juin ;
- **Bilan au 1<sup>er</sup> juin 2018 : 2500 ménages prioritaires relogés, soit :**
  - ✓ 56 % de l'objectif à date ;
  - ✓ 11 % des attributions totales ;
- Un nombre de ménages prioritaires **en attente** de logement de **7.250 ménages** à l'échelle de la région

# 1- Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires : profil des demandeurs en attente de logement

- **Typologies** demandées :
  - ✓ Dans le Nord et la Somme : Plus de 50 % des typologies demandées concernent du T1/T2 : forte tension sur les petites typologies (comme pour la demande globale)
  - ✓ Entre 40 et 60 % des typologies demandées dans les 5 départements concernent du T3,T4;
- Niveaux de **ressources et situation professionnelle** des demandeurs :
  - ✓ De fortes différences entre départements de 6 650 € / UC / an dans l'Aisne à 10 110 €/ UC /an dans l'Oise (à mettre en relation avec les prix élevés du logement privé dans l'Oise)
  - ✓ Situation professionnelle des demandeurs inconnue dans la moitié des cas
- La part des **demandeurs hors UE** (potentiellement avec un statut de réfugié) varie de 4 % dans le Pas de Calais à + ou – 30 % dans l'Aisne et surtout l'Oise

# 1- Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires : leviers d'action

- Activer auprès des bailleurs les dispositions de loi Égalité Citoyenneté relatives à la **désignation des candidats en CAL** :
  - ✓ Comment passe-t-on de 180 000 demandeurs à 3 ménages proposés en CAL
  - ✓ transmettre les bilans de désignation
- Retour d'expérience des **instances dédiées au relogement des publics prioritaires les plus lourds** : CTT (Nord) et réunions de conciliation (Pas de Calais)
- Conforter **les outils et les modalités de suivi partenarial** des publics prioritaires (cf. témoignage)

## ATTRIBUTIONS 2017 AUX MENAGES PRIORITAIRES (DALO/PDALHPD)

**EPCI : CA du Boulonnais**

Part des ménages prioritaires dans les attributions de l'EPCI :	25%
Moyenne départementale :	16%
Moyenne régionale :	12%
Part maximale du contingent préfectoral :	25%

Zoom sur les attributions en QPV
28% de l'ensemble des ménages se voient attribuer un logement en QPV
29% des ménages prioritaires se voient attribuer un logement en QPV

2603 demandeurs prioritaires étaient en attente de logement dans le département du Pas-de-Calais au 1er janvier 2018, soit 6% de la demande globale de logement social sur ce département.

### Répartition des attributions par commune d'une part et par bailleur d'autre part :

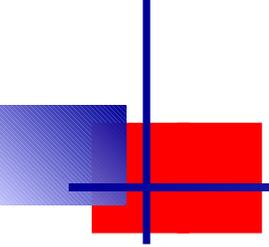
Commune	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2017	Part des ménages prioritaires dans les attributions de la commune
Boulogne-sur-Mer	180	683	24%
Condette	1	5	20%
Equihen-Plage	3	39	8%
Hesdin-l'Abbé	4	12	33%
Isques		2	0%
Le Portel	61	213	29%
Nesles	5	27	19%
Neufchâteau-Hardelot	1	6	17%
Outreau	38	207	18%
Saint-Etienne-au-Mont	14	85	16%
Saint-Léonard	5	13	38%
Saint-Martin-Boulogne	50	121	41%
Wimereux	11	48	23%
Wimille	6	21	29%
<b>Total EPCI</b>	<b>359</b>	<b>1 462</b>	<b>25%</b>

Bailleur	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2017	Part des ménages prioritaires dans les attributions du bailleur
HABITAT 62/59	17	57	30%
IMMOBILIERE NORD ARTOIS SA D'PLM	2	21	10%
O.P.H. DE BOULOGNE SUR MER HABITAT DU LITTORAL	145	531	27%
O.P.H. DE PAS DE CALAIS	98	399	25%
S.A. HABITAT du NORD	1	10	10%
S.A. LOGIS 62	85	417	20%
SIA HABITAT	6	14	43%
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT - SIGH	5	13	38%
<b>Total EPCI</b>	<b>359</b>	<b>1 462</b>	<b>25%</b>

Sources : SNE / SYFLO

DREAL Hauts-de-France / SECLAT / Pôle Habitat-Construction

# 1- Les attributions au bénéfice des ménages prioritaires



Témoignage du bailleur social Oise Habitat et de la  
DDCS de l'Oise



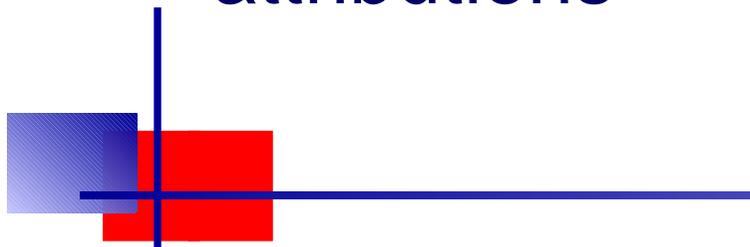
# CRHH - commission spécialisée

## 4 juillet 2018

---

## 2. Réforme des attributions

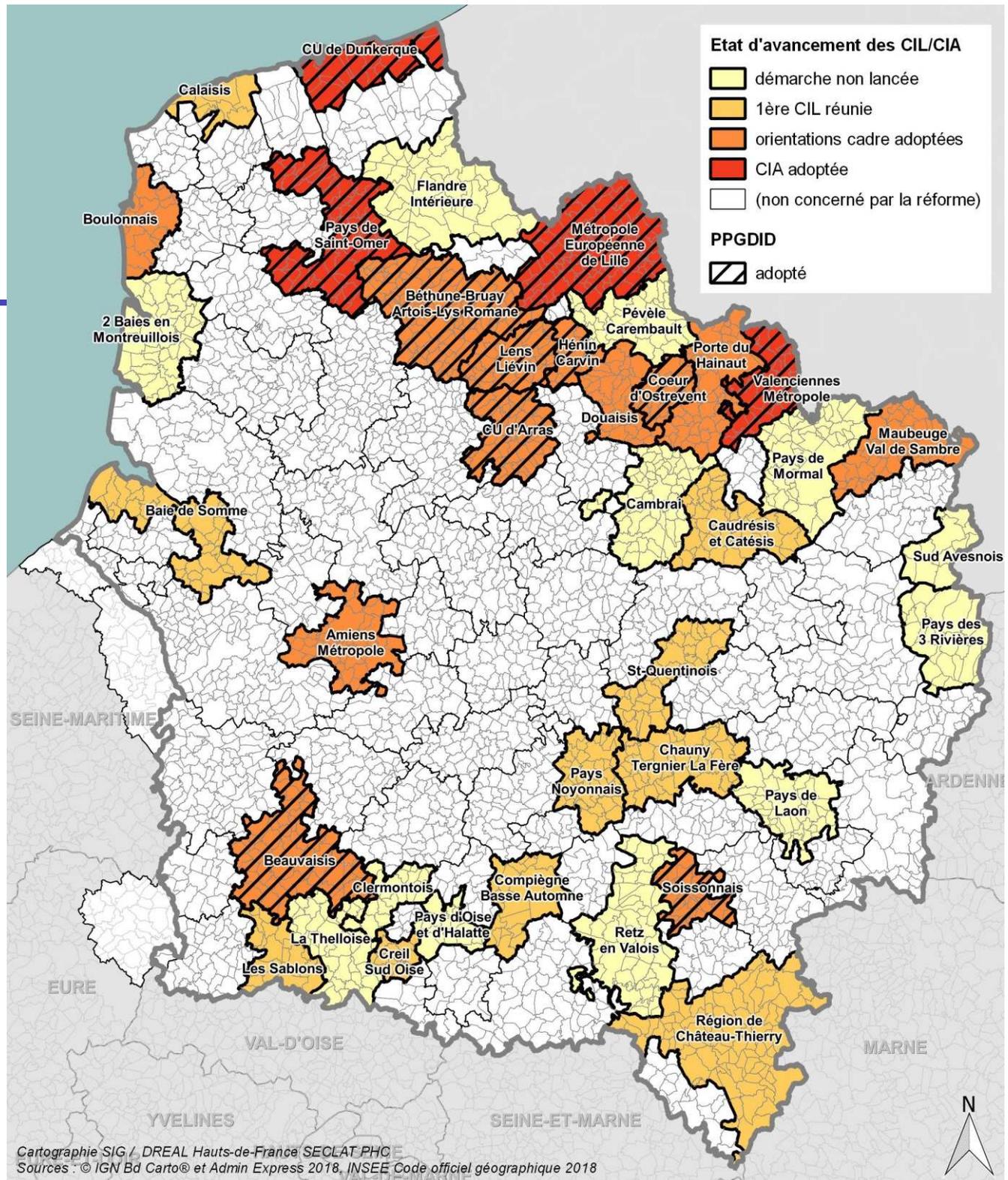
# 2. Reforme des attributions



Point d'avancement à fin juin 2018 :

1 <sup>ère</sup> CIL tenue	Adoption des orientations cadre
26	16

Convention Intercom. d'Attribution	Adoption du PPGDID
4 (dt 1 EPCI avec CIET + ACI)	11



Cartographie SIG / DREAL Hauts-de-France SECLAT PHC  
Sources : © IGN Bd Carto® et Admin Express 2018, INSEE Code officiel géographique 2018

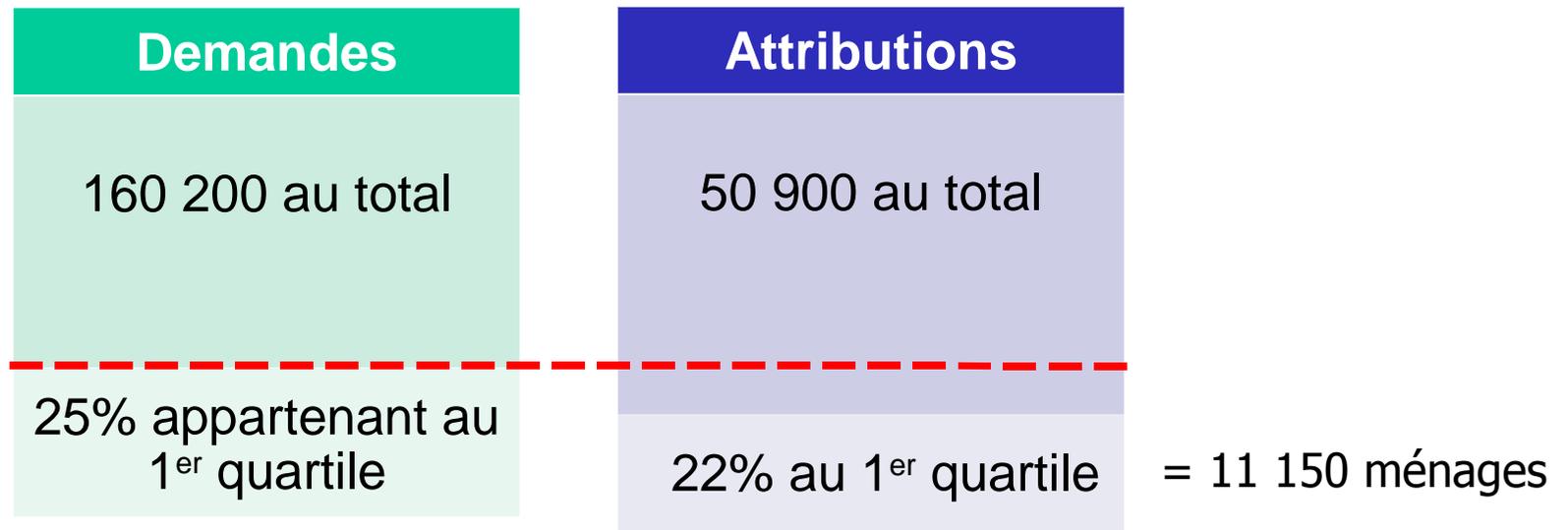


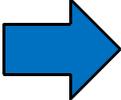
## 2. Reforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions 2017

### Périmètre de la réforme : 38 EPCI

Focus sur les ménages du 1<sup>er</sup> quartile en et hors QPV



 **La part des ménages les plus pauvres augmente, mais ils restent légèrement sous-représentés dans les attributions**

## 2. Reforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions 2017

### Périmètre de la réforme : 38 EPCI

- Objectif de la loi EC : réaliser 25 % des attributions hors QPV aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile et ménages RU
- Soit une cible de 7 500 attributions pour l'année 2017

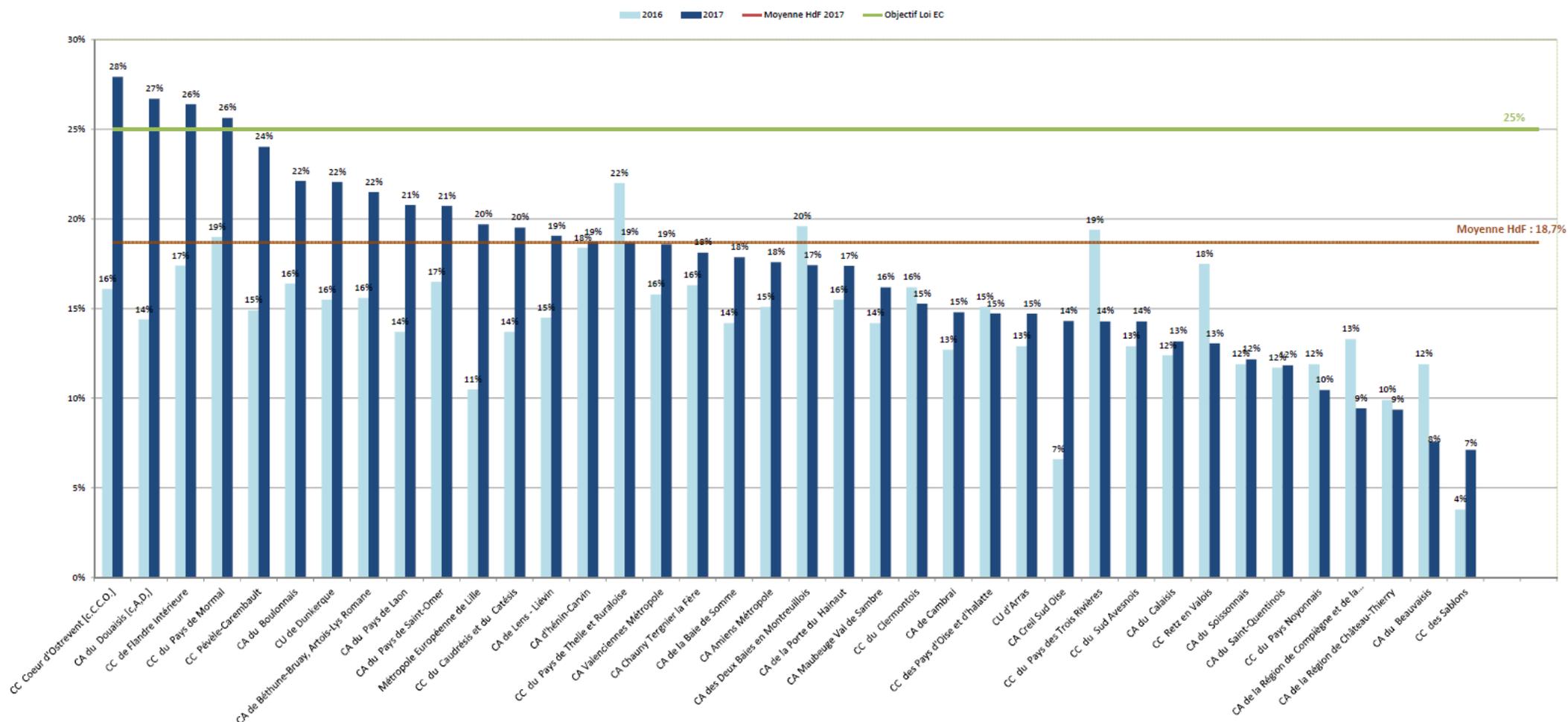
Objectif	25 %	7 530 attrib
Réalisé en 2017	18,5 %*	5 625 attrib
Réalisé en 2016	14 %*	

\* Les ménages RU ne sont pas comptabilisés – calcul sur la base des attributions avec une localisation QPV/hors QPV renseignée, soit 94% des attributions réalisées.

# 2. Reforme des attributions

## Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions 2017

Part des attributions 2017 hors QPV réalisées au bénéfice des ménages du 1er quartile de ressources \*



\* Les relogements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain ainsi que les attributions non localisées (QPV/hors QPV) ne sont pas comptés.

## 2. Reforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan intermédiaire mi-2018

Au 30 juin 2018 :

- 17 % des attributions consacrées aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile en et hors QPV (22% en 2017)
- 13,5 % des attributions hors QPV aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile (18,5% en 2017)

Des variations importantes entre EPCI : 5,5% - 22%



**Des chiffres globalement en baisse par rapport à 2017**

## Suivi des radiations pour attribution de l'année 2018 (entre le 01/01/2018 et le 30/06/2018)

Code du département	Nom de l'EPCI du logement attribué	Seuil 1er quartile 2018	Nb total d'attributions au 30 juin 2018	Attributions aux ménages du 1er quartile	Attributions hors QPV			Localisation non renseignée	
					TOTAL hors QPV	au 1er quartile	% 1er quartile hors QPV (obj. minimal de 25 %)	TOTAL en localisation non renseignée	Part des attributions totales
02	CA Chauny Tergnier la Fère	5 664 €	254	11,02%	177	20	11,30%	1	0%
02	CA de la Région de Château-Thierry	6 420 €	150	18,00%	90	17	18,89%	8	5%
02	CA du Pays de Laon	6 000 €	315	19,68%	153	15	9,80%	4	1%
02	CA du Saint-Quentinois	6 048 €	389	14,14%	178	17	9,55%	3	1%
02	CA du Soissonnais	6 472 €	357	21,85%	130	13	10,00%	86	24%
02	CC du Pays des Trois Rivières	5 941 €	68	14,71%	42	6	14,29%		0%
02	CC Retz en Valois	6 936 €	114	13,16%	70	8	11,43%	14	12%
59	CA de Cambrai	6 485 €	167	15,57%	115	17	14,78%	8	5%
59	CA de la Porte du Hainaut	6 573 €	737	13,70%	330	40	12,12%	108	15%
59	CA du Douaisis [c.A.D.]	7 095 €	906	19,65%	602	93	15,45%	25	3%
59	CA Maubeuge Val de Sambre	6 209 €	865	15,26%	537	67	12,48%	62	7%
59	CA Valenciennes Métropole	6 432 €	1 142	14,36%	634	81	12,78%	31	3%
59	CC Coeur d'Ostrevent [c.C.C.O.]	6 900 €	394	13,71%	184	26	14,13%	42	11%
59	CC de Flandre Intérieure	7 943 €	257	21,40%	180	34	18,89%	46	18%
59	CC du Caudrésis et du Catésis	5 868 €	146	10,96%	109	15	13,76%	13	9%
59	CC du Pays de Mormal	6 667 €	105	17,14%	73	14	19,18%		0%
59	CC du Sud Avesnois	6 048 €	159	16,35%	78	7	8,97%	1	1%
59	CC Pévèle-Carembault	9 344 €	179	25,14%	105	23	21,90%	48	27%
59	CU de Dunkerque	7 380 €	1 508	20,29%	914	160	17,51%	46	3%
59	Métropole Européenne de Lille	7 095 €	5 604	16,52%	2 870	405	14,11%	632	11%
60	CA Creil Sud Oise	7 503 €	353	16,15%	168	19	11,31%	6	2%
60	CA de la Région de Compiègne et de la	7 666 €	407	15,48%	246	28	11,38%	5	1%
60	CA du Beauvaisis	6 936 €	506	12,85%	262	15	5,73%	4	1%
60	CC des Pays d'Oise et d'halatte	8 605 €	104	9,62%	64	8	12,50%	14	13%
60	CC des Sablons	8 500 €	82	13,41%	43	4	9,30%		0%
60	CC du Clermontois	8 796 €	78	14,10%	61	8	13,11%	3	4%
60	CC du Pays de Thelle et Ruraloise	9 545 €	112	15,18%	84	15	17,86%	28	25%
60	CC du Pays Noyonnais	6 420 €	144	13,89%	105	10	9,52%		0%
62	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romar	6 527 €	1 559	14,95%	900	97	10,78%	72	5%
62	CA de Lens - Liévin	6 480 €	1 877	14,81%	988	111	11,23%	207	11%
62	CA des Deux Baies en Montreuillois	7 476 €	162	20,99%	145	26	17,93%		0%
62	CA d'hénin-Carvin	7 304 €	857	17,39%	520	84	16,15%	140	16%
62	CA du Boulonnais	6 572 €	717	17,29%	402	66	16,42%	131	18%
62	CA du Calaisis	6 360 €	595	17,82%	354	37	10,45%	6	1%
62	CA du Pays de Saint-Omer	6 270 €	323	16,72%	170	19	11,18%	7	2%
62	CU d'Arras	6 504 €	642	18,07%	307	34	11,07%	65	10%
80	CA Amiens Métropole	7 393 €	1 396	23,78%	609	103	16,91%	213	15%
80	CA de la Baie de Somme	6 720 €	260	16,54%	132	18	13,64%	5	2%
Hauts-de-France			23 990	16,86%	13 131	1 780	13,56%	2 084	9%

## 2. Reforme des attributions

Retour d'expérience : CA du Pays de St Omer



# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

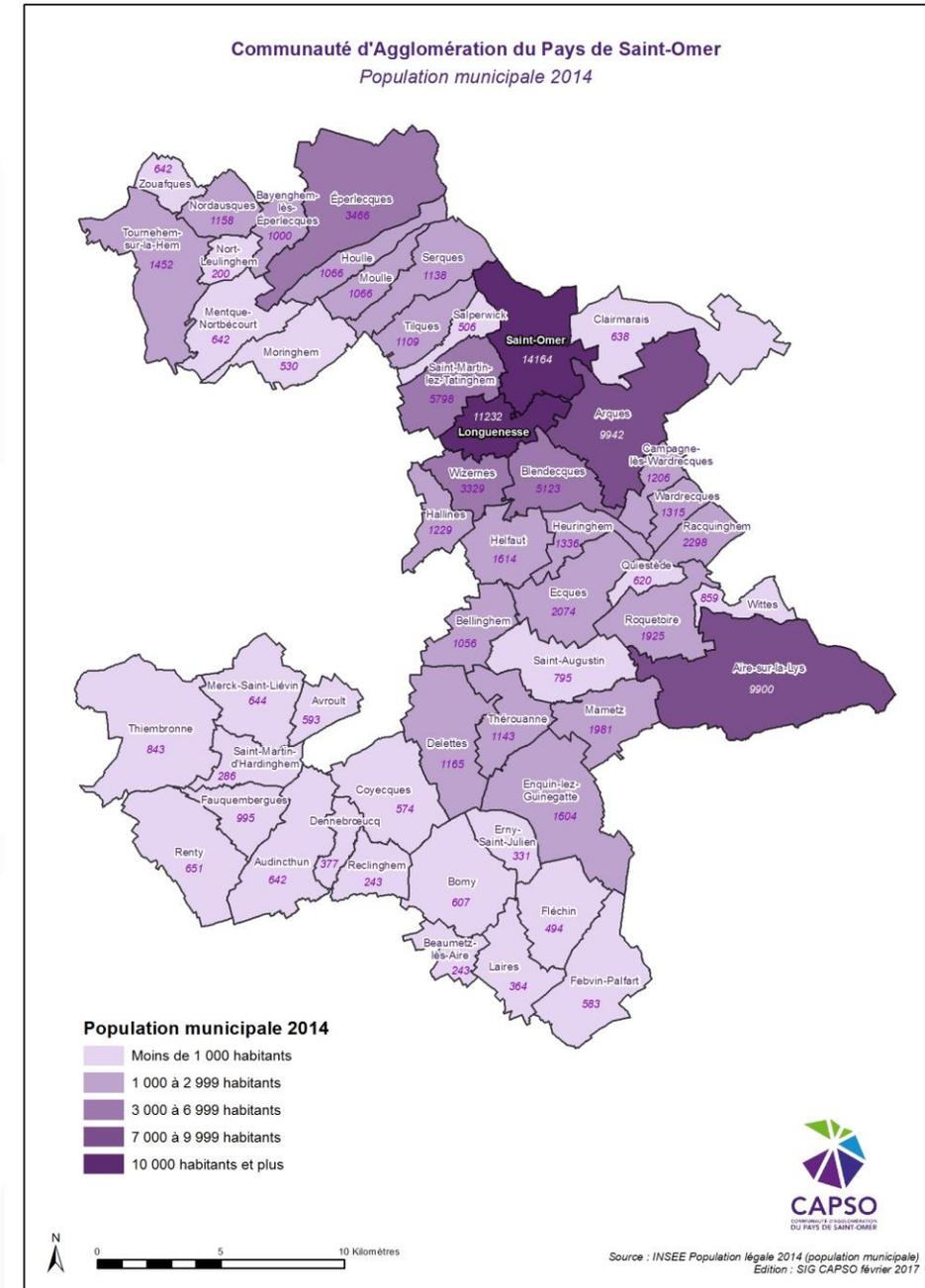
Commission spécialisée du PDALHPD

4 JUILLET 2018

# TERRITOIRE

## Population

- 105 000 habitants – 53 communes
- 50% de la population sur : Saint-Omer – Longuenesse – Arques – Aire sur la Lys et Saint-Martin lez Tatinghem
- 42 communes de moins de 1 500 habitants (30% de la pop)
- Solde naturel autour de 0,5% et solde migratoire proche de 0
- Taux de pauvreté entre 40% et 60% au sein des QPV
- Paupérisation globale des entrants dans le parc social et de la demande en stock

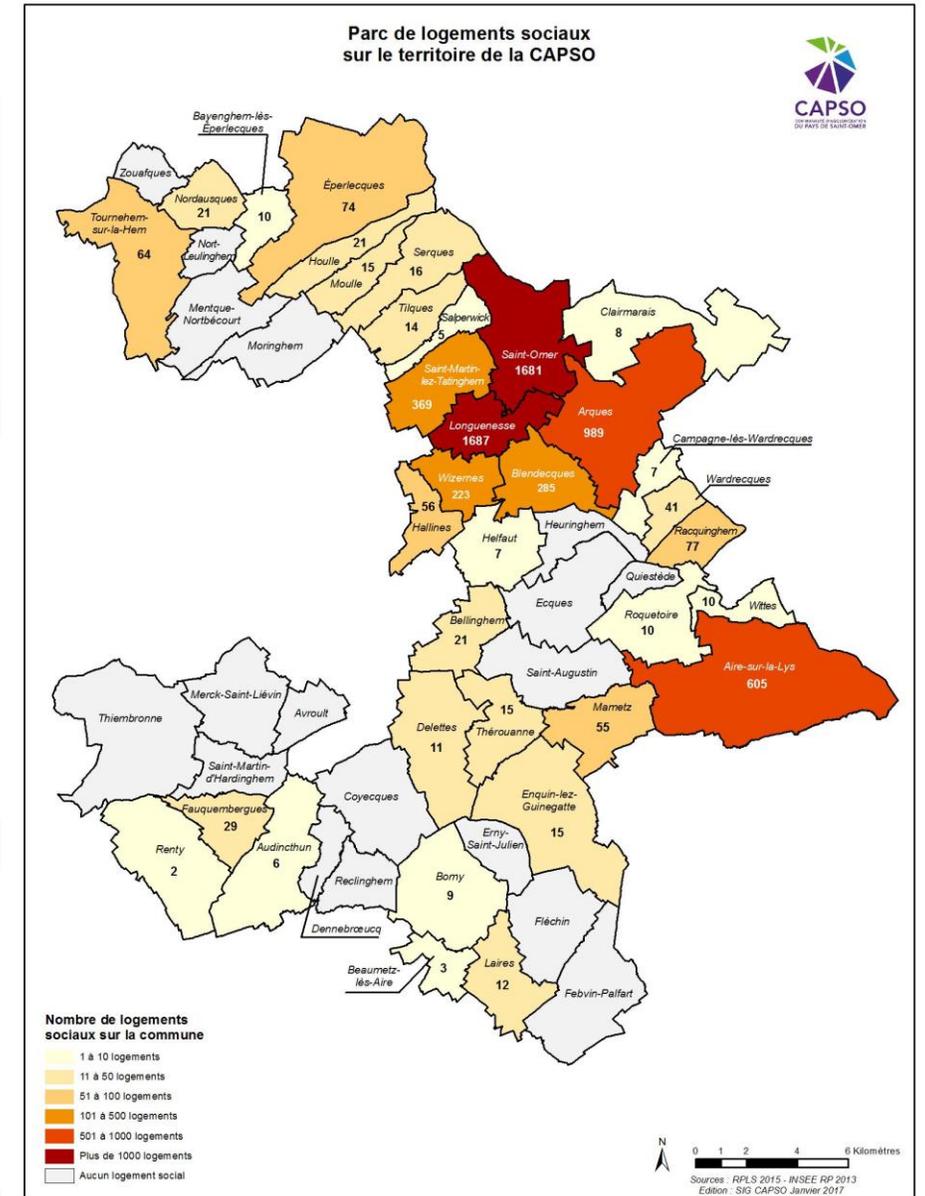


# TERRITOIRE

## Parc de logements

- 6 534 LLS en 2017 – 15% du parc de RP – 36% en QPV
- 3 Quartiers Politique de Ville :
  - Quai du commerce – Saint Sépulcre :  
1170 hbts – 50% parc privé – 50% parc public
  - Saint-Exupéry – Léon Blum :  
3250 hbts – 3 % parc privé – 97% parc public
  - Centre historique  
1790 hbts – 79% parc privé – 21% parc public
- 12 bailleurs sociaux implantés (3 principaux)
- Marché dit « détendu » :
  - 9% de logements vacants
  - 8,8 mois d'attente en moyenne (hors mutation)
  - 1 attribution pour 2,7 demandes

➤ Globalement des marges de manœuvre très faibles pour travailler sur la mixité sociale



# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Objectifs de la loi Egalité et Citoyenneté

- Atteindre un taux minimum de 21/22% d'attributions aux ménages quartile 1 HQPV (seuil : 6135€), ou reloger dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, à mettre en œuvre pour chaque bailleur et collectivement d'ici 3 ans (taux de départ : 17%) et atteindre 25% d'ici 6 ans, objectif non territorialisé (hors logique QPV – HQPV)
- Atteindre un taux minimum de 50% d'attributions aux ménages quartile 2,3,4 en QPV (taux de départ : 75%...)

Clause de revoyure: les objectifs peuvent être réajustés à la hausse en fonction des bilans annuels

# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

## Volet – Ménages prioritaires

- Définition d'un objectif annuel quantifié sur la base du réalisé moyen 2014-2016
- Intégration comme ménages prioritaires des ménages du parc privé issus des opérations portées par la CAPSO (OPAH-RU, MOUS, LHI)
- Le volume :



Clause de revoyure: l'objectif est fixé pour l'année 2018. Il sera réajusté annuellement en fonction :

des objectifs de relogement en contingent préfectoral fixés pour l'EPCI (164)  
du travail de définition des situations mené dans le cadre du contingent  
de l'amélioration des données disponibles via le SNE

# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Volet – Ménages prioritaires

- Répartition par bailleur social en fonction du poids de chaque bailleur dans les attributions réalisées entre 2014 et 2016

	Poids dans les attrib. 2014-2016	NB Attrib Ménages prioritaires
HABITAT Hauts de France	26,20	71
3F IMMOBILIERE NORD ARTOIS	3,99	11
Pas de Calais Habitat	29,15	79
SIGH	1,00	3
LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	4,31	12
LOGIS 62	31,23	84
VILOGIA	0,14	0
SIA HABITAT	3,58	10
ICF HABITAT NORD-EST	0,41	1
Maisons et Cités SOGINORPA	0	0
SOLIha	0	0
Habitat du littoral	0	0
TOTAL CAPSO	100,00	270

# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

## Déclinaisons territoriales des objectifs

- Analyse des « aires d'attractivité » des communes :
  - Les demandeurs souhaitent résider dans leur commune d'origine (50%) ou dans une des communes limitrophes (25% en moyenne) : privilégier les solutions de proximité, si les conditions le permettent, y compris pour les ménages fragiles
  
- Un rééquilibrage qui doit tenir compte des caractéristiques des communes et, plus globalement, de la capacité des communes à accueillir les demandeurs les plus fragiles : services, offre de transport, parc de logements
  
- Répartition par commune ou secteur géographique – fruit d'un compromis entre réalité du terrain et volonté des élus :
  - nécessité de décliner à une échelle suffisamment fine pour s'assurer d'un rééquilibrage du peuplement
  - mais pas trop « étriqué » pour obtenir une assiette minimale suffisante de demandes et d'offres de logement

Prise en compte des déséquilibres sociaux existants, hors parc social voire hors QPV, démontrés par le poids des ménages fragiles dans le parc privé : Saint-Omer

# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

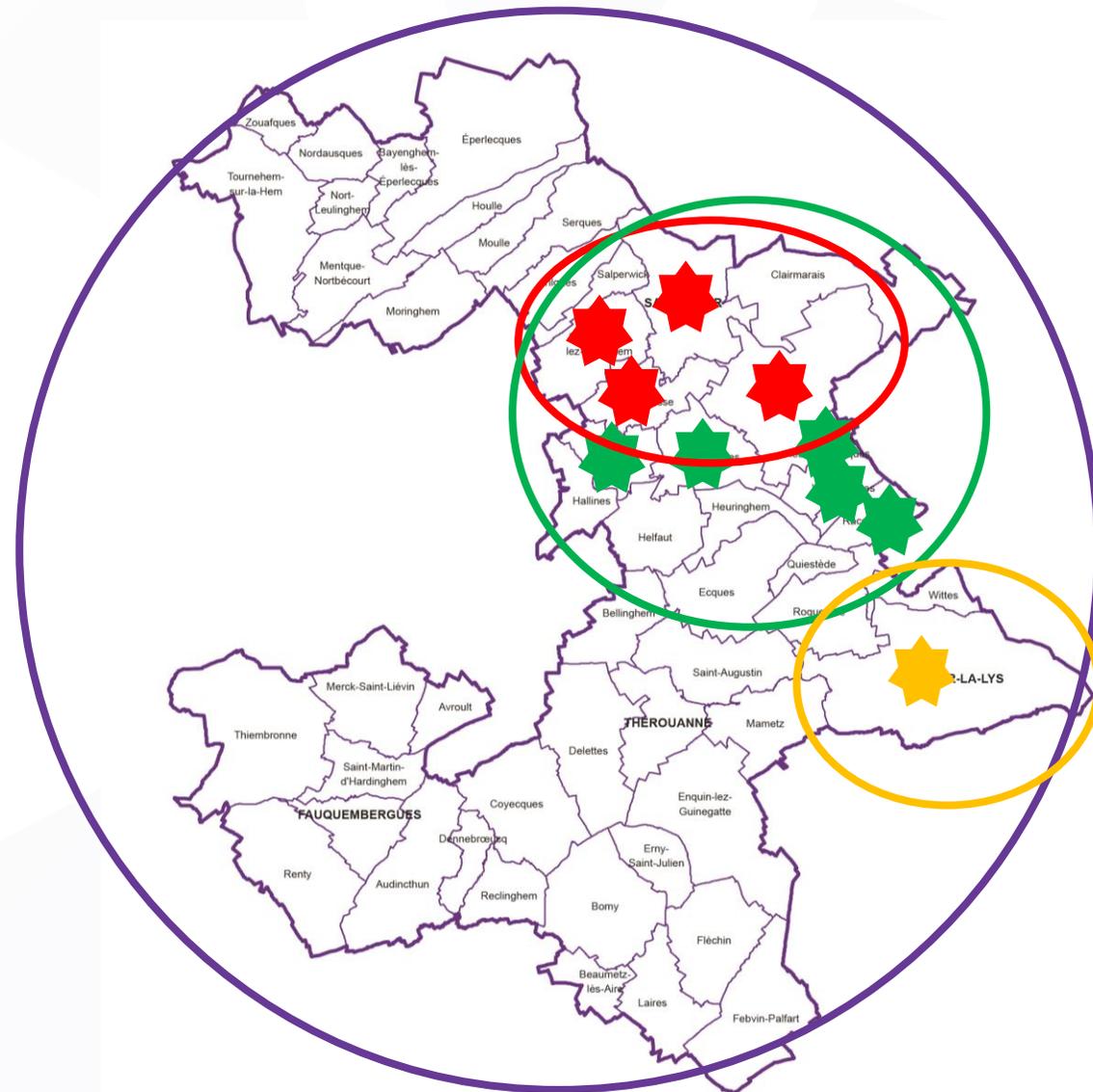
Volet – Déclinaisons territoriales des objectifs

 Communes du pôle urbain

 Pôle urbain élargi

 Aire sur la Lys

 Autres communes





# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Volet – Ménages prioritaires

- Clé de répartition retenue :
  - Poids de chaque commune dans les attributions globales et dans les attributions pour les ménages prioritaires réalisées entre 2014 et 2016 (moyenne)
  - Pondération :
    - Poids des ménages avec revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM logés dans le parc privé (propriétaires occupants et locataires)
    - Poids des ménages logés dans le parc locatif privé
- + Seuil de 24% à ne pas dépasser

# CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS

Volet – Ménages prioritaires – Déclinaison territoriale des objectifs

- Répartition par commune ou secteur géographique



	Contribution aux attrib. MP 2014-2016	Contribution accueil ménages <40% HLM parc privé	Contribution ménages logés parc locatif privé	Contribution aux attrib. MP Objectif 2018	NB attrib Ménages prioritaires À réaliser
Aire sur la Lys	8%	11%	11%	10 %	27
Arques	18%	9%	10%	18 %	49
Longuenesse	25%	4%	5%	24 %	64
Saint-Omer	31%	38%	30%	20 %	54
Saint-Martin-Lez-Tatinghem	6%	3%	3%	9 %	23
Reste du pôle urbain élargi	7%	9%	10%	9 %	25
Autres communes de la CAPSO	6%	26%	31%	10 %	28
<b>Total CAPSO</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>	<b>270</b>

## 2. Reforme des attributions

Actualités : circulaire du 14 mai 2018

---

- Objectif de 25% d'attrib. hors QPV aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile :

Adaptation à la baisse ou étalement dans le temps de l'atteinte de cet objectif à titre exceptionnel et sur la base de considérations objectives, par exemple, l'insuffisance du parc à loyers abordables sur les territoires hors QPV.

- Objectif d'attributions en QPV :

Pas d'objectif inférieur au pourcentage déjà constaté dans ces quartiers au moment de l'élaboration des orientations de la CIL.

Propositions de l'Etat sur l'objectif global et le rééquilibrage entre les quartiles de revenus les plus élevés.

- Contenu de la CIA :

La CIA doit définir pour chaque bailleur un engagement annuel **quantifié et territorialisé** d'attributions en faveur des ménages du 1<sup>er</sup> quartile et RU

- Installation de toutes les CIL

## 2. Reforme des attributions

### Les outils de suivi / d'accompagnement

- 2017 : bilans détaillés DREAL actualisés, complétés d'une page sur les ménages prioritaires
- Pour 2018 : données sorties à la demande sur la période souhaitée (ex bilan intermédiaire à fin juin) à l'échelle EPCI avec détail par bailleur et par commune
- Requête sur le parc abordable situé hors QPV
- Évolution à venir du SNE (automne 2018) :
  - Identification des ménages du 1<sup>er</sup> quartile et possibilité de filtre sur les demandeurs
  - Distinction des ménages relogés dans le cadre des projets de RU pour comptabilisation hors QPV
  - Distinction des attributions « tout court » / objectif d'attributions en QPV aux ménages des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> quartiles
  - Identification des attributions au bénéfice des ménages prioritaires (L441-1)

## 2. Reforme des attributions

### Dispositif de gestion partagé

- Des règles d'harmonisation de son utilisation établies pour la région HdF
- Liens entre SNE et les logiciels des bailleurs pas encore faits par tous les éditeurs. Les tests d'utilisation commencent seulement et pour une partie des bailleurs.
- Accès effectifs à ce jour :
  - Guichets d'enregistrement (bailleurs / Action Logement / 10 EPCI / 150 communes / Etat)
  - EPCI, pilote de la réforme des attributions, en profil consultant et sous condition d'avancement (signature de l'un des documents suivants :
    - convention du dispositif de gestion partagée
    - CIA
    - accord collectif intercommunal

Pour les EPCI sans accès à ce jour, possibilité de créer un compte sur la base école du SNE (données fictives mais familiarisation avec les fonctionnalités du module de gestion partagée)

# CRHH - commission spécialisée

## 4 juillet 2018

---

### 3. Logement d'abord

# 3. Logement d'abord

## I) Les enjeux du Logement d'abord

### Le logement d'abord : une réforme structurelle de l'accès au logement des personnes sans domicile

- Les constats nationaux de départ :

- Saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence ;
- Une demande de plus en plus pressante à l'entrée du parc d'hébergement qui n'est pas satisfaite ;
- Toute personne, quelles que soient des difficultés (financières, sociales, psychologiques...) est capable d'accéder à un logement ordinaire (social ou privé) sous réserve d'un accompagnement adapté ;
- **Objectif du plan** : orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire

- Quelques chiffres régionaux :

- Plus d'1 million d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, **soit 18,2 % de la population régionale** ;
- Des difficultés d'accès au parc social, **avec 2,7 demandes pour 1 attribution** et un **délais moyen d'attente de logement de 10 mois** ;
- Parmi l'ensemble des demandeurs de logement social, **3.500 ménages en attente de logement**, déclarés être en structure d'hébergement et **3.400 sans abris (données SNE)**, pour un parc d'hébergement de 11.500 places à l'échelle régionale (équivalent en nb de ménages de 4.500 ménages);

### 3. Logement d'abord

I) Les enjeux du Logement d'abord : Les difficultés d'accès au logement social pour les demandeurs en structures d'hébergement (DREAL)

Région / Département	OBJECTIF				ATTRIBUTIONS		STOCK		STOCK au 1er janvier 2018	
	Objectif annuel de sortie d'hébergement généraliste (HG)	Objectif annuel de relogement des réfugiés	Objectif annuel HG + réfugiés	Objectif HG + réfugiés à date (1er juin 2018)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'htg, labellisés prioritaires ou non (données SNE)**	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'htgt labellisés prioritaires (données SYPLO)	Nb de ménages en attente de logt, labellisés prioritaires ou non ** (données SNE)	Nb de ménages labellisés prioritaires en attente de logt au 1er juin 2018 (données SYPLO)	Nb de ménages labellisés prioritaires en attente de logt au 01/01/2018 (données SYPLO)	Evolution entre le 1er janvier et le 1er juin 2018
Aisne	140	147	287	120	23	5	222	4	8	↓ -50 %
Nord	809	707	1516	632	234	158	1 833	352	303	↑ 16 %
Oise	199	222	421	175	57	9	466	19	10	↑ 90 %
Pas-de-Calais	440	399	839	350	94	43	670	188	154	↑ 22 %
Somme	129	156	285	119	53	64	298	172	153	↑ 12 %
<b>Total HdF</b>	<b>1 717</b>	<b>1 631</b>	<b>3 348</b>	<b>1395</b>	<b>461</b>	<b>279</b>	<b>3 489</b>	<b>735</b>	<b>628</b>	<b>↑ 17 %</b>



# 3. Logement d'abord

## I) Les enjeux du Logement d'abord : Les difficultés d'accès au logement social pour les demandeurs en structures d'hébergement (DREAL)

- Au 1<sup>er</sup> juin 2018, un nb d'attributions réalisées aux ménages en sortie d'hébergement de 460 sur un objectif annuel de 1700 attributions : **un taux de réalisation de l'objectif de 27 % (données déclaratives SNE, moyenne nationale de 31 %)** ;
- 279 ménages labellisés prioritaires en sortie d'hébergement relogés depuis le 1<sup>er</sup> janvier : **un chiffre stable par rapport au bilan 2017 sur la même période** (janvier-juin 2017) ;
- Au 1<sup>er</sup> juin 2018 : **3.500 ménages** ont déposé une demande de logement et déclaré être en structure d'hébergement (SNE) et seulement **735 ménages** en sortie d'hébergement **labellisés prioritaires** (SYPLO): **comment expliquer cet écart ?**

- **Conclusion : pour absorber le stock important de demandeurs hébergés en attente de logement, nécessité de renforcer les efforts sur les attributions en faveur des ménages hébergés**

# 3. Logement d'abord

## II) Les leviers à la production de logements :

### 1. Produire plus de logements à bas loyers (DREAL) :

- Objectif de production de 2594 logements en PLAI à l'échelle régionale ;
- Appel à projet PLAI adaptés ;
- Lancement de l'appel à projets 2018 « programme 10.000 logements accompagnés »

### 2. Plan de relance des pensions de famille (DRJSCS)

→ Objectif régional de production de 1 152 places d'ici 2018 avec l'ouverture en 2018 de 192 places nouvelles de pensions de famille au niveau régional, dont la programmation départementale suivante pour les 3 territoires de l'AMI : 70 places dans le Nord dont 25 résidences accueil, 65 places dans le Pas de Calais, dont 25 résidences accueil, 15 places dans la Somme et 45 dans l'Oise.

### 3. Développement de l'intermédiation locative (DRJSCS):

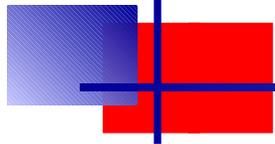
→ Objectif à atteindre d'ici 2022 de 4 426 places dont 455 logements supplémentaires en 2018 à l'échelle régionale, dont : 181 places d'IML dans le Nord, 51 dans le Pas de Calais et 35 dans la Somme ;

### 4. Transformation des centres d'hébergement (DRJSCS) :

→ sous location, logement en bail glissant

# 3. Logement d'abord

## II) Les leviers à l'accompagnement (DRJSCS) :



OUTILS	MESURES
➤ Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)	➤ DALO – NON DALO
➤ Accompagnement social lié au logement (ASLL)	➤ BOP 177
➤ Fond de solidarité pour le logement (FSL)	➤ Conseils départementaux
➤ Formation des travailleurs sociaux	➤ Formation initiale ➤ Formation continue ➤ Volet formation du Plan de lutte contre l'illectronisme

### 3. Logement d'abord

#### III) Déploiement en cours du logement d'abord à l'échelle régionale :

**Objectif : mise en œuvre de la réforme sur l'ensemble des territoires**

• **4 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord en Hauts de France :**

- Communauté urbaine d'Arras (CUA)
- Conseil départemental du Pas de Calais,
- Ville d'Amiens
- Lille métropole européenne (MEL)

Pour ces 4 territoires, les conventions d'objectif entre l'Etat et les collectivités sont en cours d'élaboration  
500 000 euros de crédits viennent d'être délégués aux 4 territoires

• **Poursuite de la démarche:** la publication du plan national « logement d'abord » devrait intervenir en juillet.

Appel à manifestation d'intérêt  
« Logement d'abord »  
Département du Pas-de-Calais  
CALL CAHC CABBALR

04/07/2018

DDS - SDLH





3 EPCI ont répondu favorablement à la sollicitation du Département, à savoir :

- ✓ **la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL),**
- ✓ **la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC),**
- ✓ **la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys - Romane (CABBALR),**

➡ 45 % de la population départementale couverte

➡ bassin minier = cohérence territoriale

➡ territoires impactés par la précarité économique, nombre élevé d'assignations et de situations de sans-abrisme.

**NB : proposer, à compter de 2019, à d'autres EPCI de rejoindre la démarche pour une couverture départementale en 2022.**



## Atouts du département

- **Un secteur associatif très impliqué et dynamique** : réunions régulières des Comités Locaux d'Echanges et d'observation de l'Action Sociale (CLEODAS) regroupant , sur chaque arrondissement, les associations du logement et de l'hébergement, les associations sanitaires, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, les bailleurs...
  
- **De nombreux dispositifs expérimentaux en lien avec le logement d'abord sont déployés** :
  - ✓ Référent de parcours et accompagnement global,
  - ✓ Réponse accompagnée pour tous,
  - ✓ Service CAP 18 de l'association AUDASSE sur la CALL et la CAHC (liens avec le SIAO pour une entrée en logement, avec un accompagnement spécifique, de jeunes ayant eu un parcours institutionnel),
  - ✓ Dispositif Expérimental d'Accès au Logement (DEAL sur la CABBALR, pour les grands exclus)
  - ✓ ...
  
- **Une mise en œuvre très territorialisée du Plan logement hébergement**, basée sur une coopération et une coordination de nombreux acteurs locaux



- les femmes seules avec enfant(s), sans domicile ou hébergées, victimes de violences familiales (*objectif 60 ménages/an*)
- les jeunes de moins de 25 ans, et notamment ayant eu un parcours institutionnel (*objectif 90 jeunes relogés /an*)
- les personnes récemment expulsées (*objectif de 40 ménages/an*)
- les personnes atteintes de troubles psychiques, personnes souffrant d'addiction et personnes ayant obtenu le statut de réfugié

### **Pourquoi ces publics?**

- Se concentrer sur les publics ayant fait face à des ruptures de parcours
- Lien avec le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes





- **A minima 190 ménages accompagnés dans le cadre du logement d'abord sur les 3 EPCI**
- **Installer sur chacun des territoires une plateforme d'accompagnement** en lien étroit avec les CIL pour mettre en place les commissions de cas complexes (lien également avec la démarche de référent parcours). Animation par un coordinateur

**Focus sur la plateforme:** permettre l'accès ou le maintien dans le logement à des ménages en situation de grande exclusion ou en risque de rupture du parcours logement.

La plateforme sera le lieu de coordination des ressources disponibles et de leur mise en œuvre.

Orientation par le SIAO, définition collégiale, et avec le ménage, de l'accompagnement effectué par une équipe mobile pluridisciplinaire.

Accompagnement global adapté aux problématiques rencontrées (y compris addictions, troubles psychiques...)



## Des groupes de travail

### **Groupe 1 : élaboration des plateformes d'accompagnement – lien avec les CIL**

Objectifs : Comment constituer la plateforme, la faire vivre, quel fonctionnement, comment activer la commission cas complexes, avec quelle équipe pluridisciplinaire. Lien à faire avec d'autres projets sur les territoires qui traitent des cas complexes également.

### **Groupe 2 : définition des critères d'entrée dans le dispositif**

Objectifs : Quels sont les publics / situations qui relèvent de la plateforme ? Liens à faire avec les autres dispositifs cas complexes

### **Groupe 3 : captation de logements de bailleurs sociaux**

Objectifs : Comment capter des logements, quels sont les logements disponibles, quel processus de relogement, quelle information des maires

### **Groupe 4 : captation de logements de bailleurs privés**

Objectifs : Comment capter des logements, initier les « solibail »



## **Groupe 5 : accompagnement social**

Objectifs : développement de l'AML renforcée, CHRS Hors les murs, Housing for youth

### **Prévention des expulsions** (ex de la visite explicative de jugement) :

- Se fera à partir des groupes de travail des CTP de l'Artois et de Lens Hénin

### **Communication :**

- Le projet sera abordé dans les CIL des EPCI ou au regard du calendrier en bureau
- Une communication plus large sera organisée à partir d'octobre.

**COPIL de lancement début septembre**

PLAN D' ACTIONS AMI LOGEMENT D'ABORD



**108 000 habitants -  
 46 communes**  
 (= 41% de la  
 population de  
 l'arrondissement  
 d'Arras).

1 ville centre, chef  
 lieu  
 d'arrondissement du  
 département

Arrondissement  
 d'Arras

Communauté Urbaine  
 d'Arras



### La CUA:

- **D**élégataire des aides à la pierre, dotée d'une CIL et CIA en cours
- **C**oncentre tous les services, dont l'offre sanitaire et d'accueil institutionnel . Ex: 86% de l'offre d'hébergement de l'arrondissement est concentrée sur la ville centre ;
- **C**onfrontée à des problématiques complexes (santé mentale, jeunes en errance, SDF vieillissants, sortants de détention, intégration des réfugiés .
- **M**oins touchée par la précarité que la moyenne départementale mais de fortes disparités infra territoriales (QPV= poches de pauvreté)
- **11 500** LLS (1 sur 2 en QPV) et une demande qui progresse : 3 500 demandes en 2016 dont 500 au titre des publics prioritaires. 1 attribution pour 2,5 demandes

### Des enjeux :

- **M**ieux répartir la production,
- **M**ieux l'ajuster aux capacités financières des ménages et mieux répartir l'occupation sociale,
- **D**évelopper des réponses globales adaptées aux typologies de publics
- **F**avoriser les parcours résidentiels

## **Plateforme d'accompagnement pour l'accès au logement d'abord :** Un lieu ressource, pour les élus et acteurs du territoire, sur les situations des plus fragiles

**favoriser l'accès à un logement des sans abri ou personnes d'hébergées**

### **un regard particulier sur 5 publics:**

Les sortants de prison  
Les femmes victimes de violence  
Les jeunes de moins de 25 ans  
Les personnes en souffrance psychique  
Les réfugiés

**Animer un réseau de partenaires et poser avec eux les modalités de travail autour de l'accompagnement de ces publics plus fragiles**

**Mobiliser et coordonner en premier lieu les dispositifs de droit commun sans laisser perdre aux maires la main sur les équilibres de peuplement**

**Objectif : environ 50 relogements supplémentaires à minima par an, notamment, de personnes hébergées et de sans domicile (priorité partagée). Mise en place en septembre 2018.**

### Offre de logements adaptés

- **R**ésidence sociale 23 places pour personnes avec troubles psy en voie de stabilisation
- **D**éveloppement d'une offre locative privée en lien avec le renforcement de mesures IML et l'ANAH
- **R**énovation extension FJT

### Prévention des ruptures et Accompagnement

- **D**roit commun
- **D**éveloppement et structuration de partenariats spécifiques (plateforme, équipe mobile...)
- **C**réation d'accompagnements type « MOUS » si besoin
- **M**ise à profit de dispositifs déjà existants (CHI) et conception de nouveaux outils : référentiel, numérique
- **A**ccompagnement des réfugiés (et des femmes en particulier) à la maîtrise du français

### Objectivation du besoin

- **O**bservatoire et études de terrain (via le SIAO et la FAS)
- **A**nalyse des Besoins Sociaux et économiques (attention particulière sur les problématiques du secteur rural)

# Plan Logement d'abord

Réponse de la Ville d'Amiens à l'A.M.I.



**Appel à manifestation d'intérêt  
Territoires de mise en œuvre accélérée du  
Plan Logement d'abord**

**Présentation CRHH 4 juillet 2018  
Métropole Européenne de Lille**

# Présentation des grands axes du projet stratégique quinquennal de la MEL

## ➤ Contexte et enjeux spécifiques du territoire de la MEL :

- ✓ Un sujet de grande ampleur
  - ✓ 1,1 million d'habitants dont 20,7 % sous le seuil de pauvreté
  - ✓ 53 000 demandes de logement social
  - ✓ 407 appels au 115 en moyenne, tous les jours
  - ✓ Une réalité multiforme et insuffisamment connue (nombre, situations dans leur diversité)
- ✓ Une culture stratégique de l'habitat et une prise en compte progressive de sa dimension sociale (FSL, MOUS...)
- ✓ Une démarche qui fait consensus, nourrie par l'expérimentation
- ✓ Un réseau partenarial solide et mobilisé

➤ **Focus sur l'historique de la démarche en faveur du Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme.**

- ✓ Coopération historique entre les 2 acteurs de référence dans le champ du social (Etat et Département).
- ✓ Des initiatives qui ont rapproché les acteurs de l'hébergement et de l'accompagnement logement, les bailleurs sociaux et les acteurs de la santé.
- ✓ Une culture de terrain à l'origine de la création du SIAO, porté par les associations.
- ✓ Enquête logement (2005) et PDALHPD (2013-2018) pour faciliter l'accès au logement social des sortants d'hébergement.
- ✓ 1<sup>er</sup> Accord collectif intercommunal (2012, MEL) pour les attributions logement.
- ✓ Territoire d'expérimentation « Logement d'abord » (2011-2014), « Un chez soi d'abord », « 10 000 logements accompagnés », CHRS Hors les murs...
- ✓ 23 pensions de familles créées entre 2011 et 2015 (512 places en 2018).
- ✓ Des résultats : les personnes sans abri, 9 % de la demande de logement, 11 % des attributions ; 110 nouveaux PLA-I en 2007, 683 en 2017.

➤ **Mise en œuvre du plan national pour le Logement d'abord sur le territoire de la MEL :**

- ✓ Produire davantage de logements accessibles aux personnes sans abri et mieux mobiliser l'offre existante.
  - Habitat adapté en diffus et acquis/amélioré
  - Mobilisation des logements vacants
  - Déclinaison locale de « Louer abordable » et articulation avec l'intermédiation locative
  - Programme pluriannuel pour les pensions de famille
  - Structures adaptées au logement des jeunes
- ✓ Attribuer davantage de logements à des personnes sans abri, en s'inscrivant dans le cadre construit par la Conférence Intercommunal du Logement.
- ✓ Mieux accompagner pour faciliter l'accès au logement des personnes sans abri, leur appropriation du logement et de son environnement et ainsi prévenir les expulsions
  - Plate forme et actions expérimentales
  - Une observation sociale à construire avec l'ADU, support d'évaluation en continu.

## Juillet 2018 : Où en sommes-nous ?

- Des actions 2018 calibrées selon les possibilités, et financées par la DIHAL : bail accompagné, médiation prévention des expulsions, Logipsy, observation sociale
- Relancer la production très sociale en contexte délicat pour les bailleurs sociaux...
- Beaucoup d'attentes des partenaires, mais peu de moyens humains à ce jour et un portage à consolider : un chef de projet coordinateur à recruter pour démarrer au rythme nécessaire...
- La préparation de l'observation sociale en partenariat
- Un début de diagnostic sur la domiciliation.

Merci pour votre attention.